

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne

Séance du vendredi neuf juin deux mil vingt-trois à 20 heures 00.

Convocation adressée et affichée le 5 juin 2023

Président de séance : Monsieur Jean STAMM, le Maire.

Secrétaire de séance : Madame Carla FERREIRA

Membres présents : 11

Mmes/M. Céline BANNWARTH, Jean-Claude BROUANT, David CELESTINI, Emilie FABRE, Jean-François FICARRA, Patrick GRYSAN, Philippe OCHEM, Jean STAMM, Mariline THIEBAUT, Déborah FUSARI, Francine WALZER.

Membres excusés : 04

Edwige TUAKLI donne procuration à Francine WALZER, Xavier FENOT donne procuration à Jean-Claude BROUANT, Aurélie FENOT donne procuration à Jean STAMM, François SIEGEL donne procuration à Emilie FABRE

Quorum : 11 conseillers présents sur 15 en exercice. Le quorum est atteint.

Séance publique ordinaire tenue dans la salle du conseil, en Mairie.

Emilie FABRE, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée que dans le cadre de la protection des données personnelles, la séance est enregistrée.

Lecture et approbation du Procès-Verbal de séance du 27/03/2023.

Le Procès-Verbal de la séance du 27 mars 2023 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec 12 POUR et 3 CONTRE (Mme THIEBAUT, M. GRYSAN et M. OCHEM).

ORDRE DU JOUR

1. Cabinet dentaire – Appel d'Offres – retrait de l'attribution du lot n°01
2. Cabinet dentaire – Appel d'Offres – Attribution du lot n°01
3. Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 – désignation des délégués et suppléants
4. Proposition d'attribution de subvention – centre aéré 2023
5. Projet de modification de convention avec la CCSM – modification de la surface de mise à disposition
6. Projet de déplacement de l'aire de jeux avec convention CCSM – décision d'implantation et prise en charge
7. Informations du Maire

33/2023 – Cabinet dentaire – Appel d'Offres – Retrait de l'attribution du lot n°01. (1.1)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été accordé le lot 01 à l'entreprise SES CONSTRUCTION classée troisième et le moins-disant sur le prix avec les lots 02 et 03 classée première. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'est pas possible d'attribuer

le lot 01 à l'entreprise SES CONSTRUCTION classée troisième à l'issue de l'analyse des offres selon les critères définis dès le début de la consultation.

VU les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

VU la délibération n°32/2023 du 12 mai 2023 par laquelle le Conseil Municipal de Solgne a décidé d'attribuer pour une meilleure coordination de chantier, le marché du lot 01 à l'entreprise SES CONSTRUCTION classée troisième, moins-disante sur le prix soit 192 845,10 € HT ;

VU l'article L2152.7 du code de la commande publique indiquant « le marché est attribué au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la décision d'attribution du lot 01 à l'entreprise SES CONSTRUCTION.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

34/2023 – Cabinet dentaire – Appel d'Offres – Attribution du lot n°01

VU les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

VU la délibération n°33/2023 du 9 juin 2023 par laquelle le Conseil Municipal de Solgne a décidé d'annuler la décision d'attribution du LOT 01 à l'entreprise SES CONSTRUCTION ;

VU l'article L2152.7 du code de la commande publique indiquant « le marché est attribué au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution. » ;

VU l'entreprise BTS classée première pour le lot 01 par la Commission de Mise en Concurrence ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer le marché du lot 01 relevant de la procédure adaptée, à l'entreprise BTS classée première par la Commission de Mise en Concurrence ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché de travaux afférent avec l'entreprise BTS, sous réserve qu'elle produise l'attestation fiscale et sociale, à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché ;

DE DIRE que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés avec 12 POUR et 3 CONTRE (Mme THIEBAUT, M. GRYSAN et M. OCHEM).

35/2023 – Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 – désignation des délégués et suppléants. (5.2)

VU le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté n°2023/DCL/4-545 du 25 mai 2023 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle ;

VU Les articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la

représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

VU Les articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 3 délégués) et 3 suppléants.

Le Maire informe qu'une liste de candidat a été déposée : Délégués : STAMM Jean, FABRE Emilie, WALZER Francine ; Suppléants : TUAKLI Edwige, SIEGEL François, BROUANT Jean-Claude.

Le Maire a proclamé la liste de candidats élue au 1^{er} tour soit :

Délégués : STAMM Jean, FABRE Emilie, WALZER Francine

Suppléants : TUAKLI Edwige, SIELGEL François, BROUANT Jean-Claude.

36/2023 – Proposition d'attribution de subvention – centre aéré 2023 (7.5)

Le Maire rappelle, qu'en 2019, le Conseil Municipal avait voté une subvention de 35 euros par enfant et par semaine aux familles de Solgne pour le centre aéré de juillet 2019 organisé par le CCAS de Solgne.

VU le centre aéré organisé par la Communauté de Communes du Sud Messin du 10 au 28 juillet 2023 sur Solgne, il propose une petite augmentation d'environ 15% soit 40 euros par enfant et par semaine aux familles de Solgne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le versement aux familles de Solgne d'une subvention de 40 euros par semaine et par enfant participant au centre aéré d'été organisé par la Communauté de Communes du Sud Messin du 10 au 28 juillet 2023.

DECIDE d'inscrire la dépense au budget primitif 2023.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 5 et 6 sont reportés au prochain conseil municipal car aucune disponibilité de la communauté de communes du sud messin pour présenter les projets.

Informations :

✓ **Salon de coiffure**

En cours de vente, un géomètre est mandaté pour borner afin de créer une copropriété du bâtiment du Colombier.

✓ **Commission des fêtes**

Bal musette le 13/07/2023 avec la collaboration du Best Of Café, Au Bon Chalet, La Maison Créole pour les repas et Ets Schmidt pour la buvette.

Soirée cinéma le vendredi 1^{er} septembre 2023, suite au sondage sur les réseaux sociaux le film TOP GUN Maverick a été choisi. Selon la météo la séance se déroulera en plein air dans le pré derrière l'école ou dans le gymnase. Un fast-food sera présent avec burgers, pop-corn et gaufres.

✓ **CREA DIFFUSION**

Monsieur DELLES souhaite inviter le conseil municipal à participer à la visite de Créa Diffusion qui se tiendra samedi 1^{er} juillet 2023 à 10h00.

✓ **Divers**

Madame THIEBAUT informe que le Conseil Municipal devait voter un référent déontologie avant le 01/06/2023 d'après le Décret du 06/12/2022.

Le Maire n'a pas été avisé mais indique qu'il va se renseigner auprès du Centre de Gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

33/2023 – Cabinet dentaire – Appel d'offre – Retrait de l'attribution du lot N° 01

34/2023 – Cabinet dentaire – Appel d'offre – Attribution du lot N° 01

35/2023 – Elections Sénatoriales – Désignation des délégués et suppléants

36/2023 – Proposition d'attribution de subvention – centre aéré 2023

Le Procès-Verbal est approuvé en date du 28 juillet 2023, à la majorité des membres présents et représentés avec 12 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (M. GRYSAN et Mme THIEBAUT).

La secrétaire,

Carla FERREIRA

Le Maire,

Jean STAMM